

## RAPPORT N°6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la délibération validant le projet d'optimisation de la collecte,

Considérant la nécessité de réduire les délais de contrôle périodique du SPANC,

Considérant la prise de compétence « abattoir » au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant le projet d'augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH de Marat en délocalisant un groupe d'enfant à l'école primaire de Marat,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

### MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Catégorie de l'emploi	Modification proposée	Modification proposée	Modification proposée	Augmentation de la masse salariale annuelle
Chargé du développement économique	C ou B	Passage en catégorie B ou A (alignement postes similaires)	Nomination de l'agent en poste réussite au concours technicien		2 396 €

### MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdomadaire de service	Nouvelle durée hebdomadaire de service	Modification de la masse salariale annuelle
Animateur / animatrice enfance jeunesse	Adjoints territoriaux d'animation	28 h	30 h	1 835 €

### CRÉATIONS DE POSTE

Pôle	Service	Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
TECHNIQUE	COLLECTE OM	Responsable de la collecte	Agents de maîtrise	35 h	36 450 €
TECHNIQUE	SPANC	Agent chargé de contrôle en assainissement collectif et non collectif	Adjointes techniques territoriaux	35 h	32 586 €
BA ABATTOIR	REGIE ABATTOIR	Directeur de régie et de l'abattoir	Ingénieur territorial	35 h	80 530 €

Sur proposition du Président,

Il est proposé au Conseil :

#### **Délibération,**

il vous est proposé d'approuver :

- les modifications de postes ci-dessus présentées ;
- les augmentations du temps de travail ci-dessus présentées ;
- les créations de postes ci-dessus présentées ;
- les avancements de grade ci-dessus présentés ;
- le tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.